

# Infor Anael Finance iSeries Gestion des mots de passe ANAEL

#### © Copyright 2013 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

#### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

#### Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

#### Informations de publication

Version: Infor Anael Finance iSeries version V4

Auteur : Infor

Date de publication : juin 28, 2013

# Table des matières

propos de ce manuel		
Public concerné		
Périmètre du document	5	
Pré-requis	5	
Documents liés	5	
Historique du document	5	
Contacter Infor	6	
Chapitre 1 Description des niveaux	7	
Arguments fixes de la table AU Autorisations		
PAN660 Edition des Balances	8	

# À propos de ce manuel

### Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries

### Périmètre du document

Infor Anael Finance iSeries version V4

## Pré-requis

Aucun

### Documents liés

Aucun

### Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1999	R&D	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word

### **Contacter Infor**

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <a href="https://www.infor.com/inforxtreme">www.infor.com/inforxtreme</a>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Sur chaque mot de passe, il est possible, mais non obligatoire, de préciser des securities complémentaires via le paramétrage des **NIVEAUX**.

Les niveaux se définissent via le code action 'NI=Niveaux ' dans la mise à jour des mots de passe.

Les programmes gérés sont ceux paramétrés de manière fixe dans la table **AU Autorisations** (à dupliquer de la Société de référence 03400).

Ce sont les seuls codes reconnus par les traitements d'Anael.

### Arguments fixes de la table AU Autorisations

#### **AETAB** Autorisation Etablissements

La consultation n'est autorisée que sur les codes établissements renseignés en bornes de niveaux ou en niveaux exceptionnels.

Attention : Géré uniquement si gestion des mots de passe par société (et non par environnement)

#### **ALISTE Blocage MAJ Code Liste**

Si renseigné au niveau du mot de passe, l'utilisateur n'est pas autorisé à modifier un code liste rattaché à un mot de passe.

Géré uniquement si mots de passe par environnement et non par société.

#### PAN350 Gestion des écritures Batch

Si ce programme est renseigné au mot de passe, proposition des bornes sociétés en prise de paramètres, permettant ainsi de gérer le Batch de plusieurs sociétés en un seul traitement quelle que soit la société de l'environnement.

#### **PAN500 Consultations & Lettrages**

Si ce programme est renseigné au mot de passe, seuls les types de traitement « 1 = Consultation comptable » et « 9= Edition » sont autorisés.

Pour donner les droits sur les autres types de traitements, il convient de préciser dans les niveaux exceptionnels le code correspondant à chaque traitement, soit :

- RE Consultation Récapitulative (2)
- RC Consultation du Risque en cours (3)
- CA Consultation du Chiffre d'affaires (4)
- LE lettrage (5)
- LI Mise à jour des litiges (6)
- AZ Mise à jour des autres zones (7)
- CL Consultation des lettrées (8)

#### PAN510 Blocage Suppression/Modification /Copie de pièce (F5/F8/F11)

Si ce programme est renseigné au mot de passe, l'utilisateur ne sera pas autorisé à activer les fonctions F5, F8 et F11.

#### PAN508 Blocage Dé-lettrage interactif (F11)

Si ce programme est renseigné au mot de passe, l'utilisateur ne sera pas autorisé à activer la fonction F11 = Dé-lettrage interactif en consultation de compte.

#### PAN650 Edition des grands-livres

Permet de définir des autorisations sur le type de grand-livre à éditer.

Il convient de renseigner au moins l'un des codes suivants dans les zones niveaux exceptionnels :

- G Comptes Généraux
- C Comptes Clients
- F Comptes Fournisseurs
- I Comptes individuels

#### **PAN660 Edition des Balances**

Permet de définir des autorisations sur le type de Balance à éditer.

Il convient de renseigner au moins l'un des codes suivants dans les zones niveaux exceptionnels :

- B Balance Générale
- G Balance des Comptes Généraux
- C Balances Clients
- F Balances Fournisseurs
- I Balances individuels

# PBT010 Intégration des fichiers Batch de référence (Tiers, tables, Règles de gestion, Domiciliations Bancaires)

Si ce programme est renseigné au mot de passe, proposition des bornes sociétés en prise de paramètres, permettant ainsi de gérer le Batch Fichiers de Référence de plusieurs sociétés en un seul traitement quelle que soit la société de l'environnement.

#### **PRT100 Règlements Tiers**

Permet de définir le type de compte autorisé lors du traitement des Règlements Tiers (Préparation des Règlements).

Il convient de renseigner au moins l'un des codes suivants dans les zones niveaux exceptionnels :

- C Sélection du type 'C' Comptes Clients autorisée
- F Sélection du type 'F' Comptes Fournisseurs autorisée
- I Sélection du type 'l' Comptes Individuels autorisée

#### **SCGEN Saisie sur compte**

Permet de définir des sécurités sur les comptes généraux en saisie.

Dans le paramétrage du Plan Comptable, chaque compte est rattaché à un *Niveau de saisie* renseigné par défaut à '30'.

Si pour des raisons de sécurité, un utilisateur n'est pas autorisé à saisir sur un compte, il suffit de préciser un niveau différent de '30'.

Dans le paramétrage du mot de passe, il convient de préciser le niveau de début et de fin des comptes autorisés.

Exemple: Niveau de début = 30

Niveau de fin = 30

L'utilisateur ne sera pas autorisé à saisir sur un compte de niveau différent de 30.

#### SETAB Saisie sur établissement

La saisie n'est autorisée que sur les codes établissements renseignés en bornes de niveaux ou en niveaux exceptionnels.

Attention : Géré uniquement si gestion des mots de passe par société (et non par environnement)

#### SJAL Saisie sur Journal

Permet de définir des sécurités sur les Journaux en saisie.

Dans le paramétrage des journaux, chaque journal est rattaché à un *Niveau de saisie* renseigné par défaut à '30'.

Si pour des raisons de sécurité, un utilisateur n'est pas autorisé à saisir sur un journal, il suffit de préciser un niveau différent de '30'.

Dans le paramétrage du mot de passe, il convient de préciser le niveau de début et de fin des comptes autorisés.

Exemple: Niveau de début = 30

Niveau de fin = 30

L'utilisateur ne sera pas autorisé à saisir sur un journal de niveau différent de 3

#### SSECT Saisie Centre analytique

Permet de définir des sécurités sur les centres analytiques en saisie.

Dans le paramétrage des centres analytiques, chaque centre est rattaché à un *Niveau de saisie* renseigné par défaut à '30'.

Si pour des raisons de sécurité, un utilisateur n'est pas autorisé à saisir sur un centre, il suffit de préciser un niveau différent de '30'.

Dans le paramétrage du mot de passe, il convient de préciser le niveau de début et de fin des comptes autorisés.

Exemple: Niveau de début = 30

Niveau de fin = 30

L'utilisateur ne sera pas autorisé à saisir sur un centre de niveau différent de 30.

#### VGEN Visualisation de compte

Permet de définir des sécurités sur les comptes généraux en consultation.

Dans le paramétrage du Plan Comptable, chaque compte est rattaché à un *Niveau de consultation* renseigné par défaut à '30'.

Si pour des raisons de confidentialité, un utilisateur n'est pas autorisé à consulter un compte, il suffit de préciser un niveau différent de '30'.

Dans le paramétrage du mot de passe, il convient de préciser le niveau de début et de fin des comptes autorisés.

Exemple: Niveau de début = 30

Niveau de fin = 30

L'utilisateur ne sera pas autorisé à consulter un compte de niveau différent de 30

#### **VSECT** Visualisation Centre analytique

Permet de définir des sécurités sur les centres analytiques en consultation.

Dans le paramétrage des centres analytiques, chaque centre est rattaché à un *Niveau de visualisation* renseigné par défaut à '30'.

Si pour des raisons de sécurité, un utilisateur n'est pas autorisé à consulter un centre, il suffit de préciser un niveau différent de '30'.

Dans le paramétrage du mot de passe, il convient de préciser le niveau de début et de fin des comptes autorisés.

Exemple: Niveau de début = 30

Niveau de fin = 30

L'utilisateur ne sera pas autorisé à consulter un centre de niveau différent de 30.

Sécurités sur la Mise à jour des fiches d'immobilisations (IMAEL) :

• CESSION Ecran Cession

• CONSO Ecran de consolidation

• ECONOM Ecran économique

• FISCAL Ecran fiscal

REPORTING Ecran reporting

Si l'un de ces codes est renseigné sur le mot de passe, l'utilisateur ne pourra ni visualiser, ni mettre à jour l'écran concerné lors de la Mise à jour des fiches d'immobilisations.